



COMPTE RENDU CHSCT FINANCES NORD **DU 17/10/2017**

DECLARATION LIMINAIRE

Avec près de 400 000 manifestants dans plus de 140 villes, la journée de grève et de manifestation du 10 octobre est incontestablement une réussite. La CGT s'en félicite. Les fonctionnaires et les salariés précaires des services publics étaient des dizaines de milliers en grève. On constate un taux global de grévistes de l'ordre de 30%, avec des pointes à plus de 50%, dans de nombreux secteurs d'activité. Écoles, crèches, cantines, hôpitaux et centres de santé, administrations et collectivités ont fermé leurs portes ou ont tourné au ralenti. Partout, fonctionnaires et précaires ont défilé ensemble pour exiger la résorption de la précarité, l'augmentation de leur rémunération, la création d'emplois statutaires, les moyens budgétaires pour répondre aux besoins, l'amélioration des conditions de travail. Dans de nombreuses localités, les salariés en contrats aidés ont défilé pour exiger la transformation de leurs contrats en emplois pérennes. La mobilisation des agents, le soutien affiché d'autres catégories professionnelles et de la population montrent que l'exigence de progrès social est importante. Cette journée d'action est un tremplin pour les agents de la fonction publique pour gagner de meilleures conditions de vie, conquérir les moyens qui permettent d'offrir à la population des services publics de qualité. A la DGDDI, on a compté 20% de grévistes sur l'ensemble de la Direction Interrégionale de Lille. A la DRFIP Nord, ce sont près de 35% de grévistes qui ont été recensés (40 % pour les seuls Cadres C et B) et 27 services fermés au public avec des taux de grève plus importants, dans certains services ou sur certains sites (55% au CPS). A la DIRCOFI Nord c'est plus de 27% des agents qui se sont mobilisés, envoyant ainsi un signal fort. En effet, les 47% des cadres A, les 29% de cadres B et les 50% des cadres C de direction qui ont manifesté leur inquiétude sur l'avenir de leurs missions et de leurs rémunérations doivent être entendus. Cette inquiétude est tout aussi forte pour les collègues des brigades qui étaient plus de 26% en grève malgré un contexte difficile. De plus de nombreux collègues étaient présents dans les diverses manifestations,

celle de Lille ayant rassemblé plus de 10 000 personnes. Par ailleurs, le gouvernement entend réformer le code du travail par ordonnance. Le troisième bloc des ordonnances vise au « renforcement et la simplification du dialogue social au sein des entreprises », jugé trop « complexe » par la fusion des instances représentatives du personnel. Ceci répond aux vœux du patronat qui ne cesse de considérer le travail comme un coût, mais qui estime aussi que les instances représentatives du personnel tel le CHSCT sont un frein au « toujours plus de productivité et de rentabilité ». A défaut de pouvoir les supprimer, il réclame de les regrouper afin de réduire leurs rôles et prérogatives. Alors qu'il aura fallu un siècle et demi de luttes et de revendications aux travailleurs pour déterminer la législation actuelle du code du travail applicable au CHSCT, et en faire les acteurs incontournables de la défense et protection des salariés mais aussi force de proposition pour l'amélioration des conditions de travail. Le CHSCT est donc aujourd'hui particulièrement dans le viseur et cette fusion annonce sa disparition ainsi que celle de sa démarche de prévention. Pourtant Les CHSCT sont, d'après les enquêtes, l'institution à qui les salariés font le plus confiance. Déjà dans la fonction publique les prérogatives des CHSCT sont plus limitées que dans le privé. Leur disparition dans le secteur privé aurait forcément une implication dans la fonction publique où ils n'existent que depuis 1982. Aujourd'hui on assiste à la montée des risques psychosociaux qui témoignent de la dégradation des conditions de travail liée en grande partie aux suppressions d'emplois et aux réformes restructurations, dans le même temps les moyens et les budgets restent inadaptés à des besoins croissants. C'est pourquoi même si le budget des CHSCT est souvent dévoyé par les directions qui y voient un complément aux dotations globales de fonctionnement des directions au détriment d'une prévention des risques efficace en faveur des personnels, son rôle reste primordiale. C'est pourquoi la CGT Finances publiques revendique pour nos CHSCT :

-La personnalité morale et la reconnaissance du délit d'entrave.

-l'élection directe des membres du CHSCT sur les listes syndicales,

-L'accès direct à l'expertise externe et le choix des experts,

-Une formation continue, organisée par les organisations syndicales et pas une professionnalisation des membres du CHSCT,

Donc globalement l'ensemble des prérogatives actuelles des CHSCT du privé, mais elle revendique aussi :

- Un vrai droit d'expression des salariés sur la réalité de leur travail (avec la prise en compte de la notion de travail invisible...)

- Un renforcement des moyens du CHSCT (budgets augmentés, le temps de délégation adapté aux besoins, multiplications des acteurs de préventions) .

- L'accès systématique à l'ensemble des documents jugés nécessaires à l'analyse et à l'action du CHSCT.

Tout en préservant l'inter-directionnalité, le CHSCT doit devenir encore plus un outil axé sur la proximité et développer des compétences au niveau environnemental.

Pour ce qui est du projet de réorganisation du Service Etudes Diffusion de la Direction Régionale de l'Insee des Hauts de France :

Il apparaît que cette restructuration fait partie du projet global de réorganisation de l'INSEE suite à la réforme territoriale et ayant pour finalité une baisse drastique des effectifs. La CGT a combattu sans relâche depuis le début cette réforme, notamment au travers d'une demande d'expertise externe qui, par choix de la direction, n'a à ce jour pas abouti. C'est pourquoi nous exigeons de connaître la position du Ministère suite au rapport de l'Inspection du travail sur ce dossier, avant l'étude de tout nouveau projet. Toutefois, lors de la présentation du projet, nous n'avons pu être que choqué par les propos du Directeur régional de l'INSEE confirmant que les effectifs n'étaient pas suffisants pour satisfaire aux demandes des acteurs institutionnels depuis plusieurs années et que cette nouvelle réorganisation fonctionnera avec une priorisation renforcée des demandes. Cette conception illustre malheureusement la volonté de l'administration d'affaiblir le service public et de créer une administration à deux vitesses avec ceux qui sont suffisamment importants pour qu'on traite leur dossiers et les autres qui restent sur le bord de la route.

A propos du recours à l'ISST, suite au désaccord sérieux et persistant entre le CHSCT et la DRFIP Nord sur la demande d'expertise externe consécutive à la rédaction de cahier revendicatifs dans toutes les RAN du département :

La médiation de l'ISST n'ayant débouché sur aucune avancée notable, la Cgt considère que l'expertise externe reste la seule solution efficace pour protéger la santé et les conditions de travail des agents, surtout à l'aune de l'annonce gouvernementale des nouvelles suppressions d'emplois massives dans notre ministère dans les 5 ans à venir. C'est pourquoi, la CGT demande au Président comme il est prévu de saisir l'Inspection du Travail dans ce dossier sans délai.

S'agissant du projet d'adaptation des structures et du réseau 2018 à la DRFip Nord concernant le transfert de la partie Fiscalité Immobilière du Pôle de Contrôle Revenu Patrimoine (PCRP) de Roubaix-Lomme vers le PCRP de Tourcoing Armentières :

Nous notons que ce point ne reflète en réalité que le transfert de la partie fiscalité immobilière concernant Armentières, et non sa totalité. La CGT considérant que ce projet paraît cohérent et sans réel impact sur les conditions de travail des agents concernés a décidé de ne pas s'opposer à cette opération. Nous regrettons toutefois la légèreté du traitement de ce transfert par la direction.

Concernant les visites de site de l'ENDT, le CODT et le SIE Hazebrouck

Si des avancées ont été obtenues des problèmes persistent, notamment, l'escalier principal de l'ENDT qui reste fortement accidentogène et les problèmes de chauffage et de vétusté des fenêtres sur le site d'Hazebrouck. Sur ce point, nous avons demandé au Président du CHSCT d'écrire à la mairie, bailleur des locaux, afin de changer au plus vite les fenêtres du site.

Questions diverses

Tunnel sous la Manche

- La CGT Finances a demandé la création d'un parking deux roues à proximité du D20 (routier) pour permettre aux agents de garer ce mode de transport de manière sécurisé.

- Nous avons également demandé que le Président du CHSCT exige d'Eurotunnel, une meilleure sécurisation du passage D20/D25 dont la traversée, actuellement matérialisée par un passage piéton et des petites leds bleues au sol, reste à ce jour nettement insuffisante et inadaptée. Actuellement le déplacement entre les deux bâtiments est très dangereux, les poids lourds s'arrêtant sur le passage piétons, les agents devant slalomer entre les véhicules et faire attention à la voie de service en double sens de circulation.

Nous pensons qu'un bon début consisterait dans l'installation de dos d'ânes de taille assez importante pour faire ralentir les poids lourds et de prendre des mesures appropriées pour faire en sorte que les camions ne s'arrêtent plus sur le passage piétons. Si cette situation devait perdurer nous conseillons aux agents de mentionner ce risque par écrit dans le cahier hygiène et sécurité et éventuellement de faire constater l'arrêt gênant par toutes voies de droit par les services de Police présents sur le site. (**Article R417-5 du code de la route** : L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit. Le fait de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe).

BSI Dunkerque

Une note de service du Chef divisionnaire de Dunkerque en date du 03/08/2017 a décidé la mise en place et l'aménagement d'un nouveau point de contrôle **en pleine voie** sur l'autoroute A16 et ce en remplacement du rond-point de Ghyvelde, la chaussée s'étant particulièrement dégradée en raison du flux important de véhicules supporté depuis la mise en place de l'état d'urgence en novembre 2015, l'ensemble des véhicules arrivant de Belgique ayant l'obligation d'emprunter la sortie 65 de Ghyvelde.

Malgré les éléments de sécurisation mis en place pour ce type de contrôle, nous considérons que le lieu même du contrôle est inadapté et qu'il revêt un caractère particulièrement dangereux pour l'intégrité physique des agents.

La CGT demande à l'Administration de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité pleine et entière des agents et propose l'ouverture de l'aire de repos des Moères située à proximité lorsqu'elle décide d'effectuer ce type de contrôle (actuellement 2 fois par semaine) à l'entrée en France.

Nous attirons l'attention des chefs d'équipe chargés d'effectuer ces contrôles que la rédaction de la note met en cause leur responsabilité dans le cadre de ce dispositif puisqu'il leur appartient de juger que les conditions de sécurité ne sont plus remplies pour interrompre le contrôle.

Qu'advierait-il en cas d'accident voire d'accident grave ?

Accepter de contrôler en pleine voie sur l'A16 alors qu'il existe une aire de repos à proximité c'est déjà prendre un risque (inutile) pour la vie des agents.

Port des gilets porte plaque au douanes

Nous avons été alertés sur l'inadaptation de ce matériel aux agents, notamment féminin. Nous avons demandé une présentation du matériel afin de faire remonter les nombreuses lacunes du matériel auprès de la direction générale des douanes.

Enfin, face au départ imminent de la secrétaire administrative de notre CHSCT, la CGT Finances renouvelle une fois de plus sa grande inquiétude face aux difficultés rencontrées pour assurer son remplacement. A ce jour la direction se dit consciente des graves problèmes que cette vacance va entraîner et dit travailler activement à ce remplacement. Bien entendu nous resterons très attentifs aux suites de cette recherche.